

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 1/18		Applicable le 12/09/2018

Table des matières

1. OBJET	2
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	2
3. PERSONNES CONCERNEES.....	2
4. DEFINITION ET ABREVIATION	2
5. DOCUMENTS REGLEMENTAIRES ET ASSOCIES	3
6. RESPONSABILITES.....	3
7. PRESENTATION DES RESULTATS.....	3
7.1 Résultat sur papier.....	3
7.2 Résultats sur le serveur de résultats.....	4
8. DELAI DE RENDU DES RESULTATS.....	5
9. DIFFUSION DES RESULTATS.....	5
9.1 Diffusion des résultats PAPIER	5
• HOSPITALISES	5
• EXTERNES.....	6
• DEMANDE DE REEDITION ou D'EDITION PARTIELLE	6
• CAS PARTICULIERS	6
➤ liés aux prescripteurs	
➤ liés aux examens	
<i>Examens d'immuno-hématologie du service des Urgences</i>	
<i>Examens dont résultats envoyés uniquement au médecin prescripteur</i>	
<i>Examens sous-traités</i>	
9.2 Diffusion des résultats par INFORMATIQUE (serveur de résultats)	10
9.3 Diffusion des résultats par TELEPHONE	10

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 2/18		Applicable le 12/09/2018

• Le patient ou le médecin téléphone pour avoir les résultats (appel ENTRANT).....	10
• Le laboratoire téléphone les résultats (appel SORTANT).....	11
9.4 Diffusion des résultats par FAX	12
9.5 Diffusion des résultats par TELETRANSMISSION	14
9.6 Cas particuliers de la PDS (Permanence De Soins)	16
9.7 Interprétation des résultats.....	16
9.8 Modification d'un compte-rendu.....	16
9.9 Traçabilité de la transmission des résultats.....	17
10. CLASSEMENT ET ARCHIVAGE	18

1. OBJET

Cette procédure décrit les principes de communication des résultats d'examens de biologie médicale du site de Fontenay le comte.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux résultats remis aux services cliniques, aux patients directement, aux prescripteurs, aux services des autres établissements de soins et aux organismes externes.

3. PERSONNES CONCERNEES

Cette procédure s'adresse aux Biologistes, Techniciens, Secrétaires et aides de Laboratoire du Laboratoire GCS Biologie 85, site de Fontenay le comte.

4. DEFINITION ET ABREVIATION

CH : Centre hospitalier
CR : Comptes-rendus
CSV : Clinique Sud Vendée
GCS : Groupement de coopération sanitaire
PDS : Permanence de soins
SIL : Système informatique du Laboratoire

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 3/18		Applicable le 12/09/2018

5. DOCUMENTS REGLEMENTAIRES ET ASSOCIES

- NORME ISO 15189
- SH REF 02
- Guide des analyses intranet site CHD
- Manuel de prélèvement site FLC Intranet/Internet
- [LABO-FT176 Résultats critiques et appels téléphoniques.](#)
- [LABO-FE272 Convention de preuve transmission de résultats](#)
- [LABO-FT699 Délai de rendu des résultats biologiques](#)
- [LABO-FT734 Accueil des patients](#)
- [LABO-FE671 Traçabilité de la libération des résultats d'IMMUNO-HEMATO des URGENCES](#)
- [LABO-FE378 Liste « Biologiste » des dossiers à traiter en « Urgence » : urgent, à téléphoner, à faxer rapidement, à valider ou faxer partiellement à J0](#)
- [LABO-AN451 Edition d'un groupe sanguin pendant la PPS](#)
- [LABO-AN452 Edition d'un rhésus sur sang de cordon pendant la PPS](#)
- [LABO-FT807 Accès à distance au serveur Nexlabs \(Infocentre\)](#)
- [LABO-AN411 Lettre de transmission – télécopie](#)
- [LABO-PR026 Prestation de conseils](#)
- [LABO-FT1183 Envoi d'un fax](#)
- [LABO-FT1182 Paramétrage d'un fax](#)
- [LABO-FT746 Procédure dégradée Panne du SIL FLC](#)
- [LABO-FR125 Réédition de résultats](#)
- [LABO-FT1026 Valeurs de référence](#)
- [LABO FT1112 Gestion des pièces jointes dans Nexlabs](#)

6. RESPONSABILITES

La responsabilité globale de l'activité du rendu des résultats appartient aux biologistes, qui sont les seuls à pouvoir donner une interprétation. Les autres personnes pouvant être amenées à rendre un résultat (sous la responsabilité du biologiste) sont : les techniciens, les secrétaires. Les secrétaires sont responsables de la distribution des CR papier du SIL et des résultats d'examens sous traités.

Seul un résultat validé peut être communiqué.

🔗 **Comment repérer un dossier validé biologiquement ou des analyses validées biologiquement au sein d'un dossier ?**

☞ En **PAT**, quand vous êtes sur le dossier, les résultats validés biologiquement sont affectés en bout de ligne d'un **crayon vert avec un v**. Un dossier est complet validé si le pdf est consultable (onglet dossier avec verrou intitulé « Archives de CR »).

☞ En **ERM**, chaque chapitre démarre par les initiales du biologiste ayant validé les résultats du chapitre et non plus par « à valider ».

7. PRESENTATION DES RESULTATS

7.1 Résultat sur papier

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 4/18		Applicable le 12/09/2018

Le CR des examens est imprimé avec l'en-tête du laboratoire comportant les éléments suivants :

- Le nom et l'adresse du laboratoire, le site de réalisation des analyses
- Le numéro d'enregistrement FINESS du laboratoire GCS Biologie 85
- Les numéros de téléphone et de fax du laboratoire.
- Les nom et prénom des biologistes, habilités à signer les comptes rendus de résultats
- La mention d'édition partielle ou finale.

Les éléments imprimés sur les CR d'hospitalisation ou destinés au médecin sont les suivants :

- Nom, prénom, date de naissance du patient (*1)
- Le nom du prescripteur ou le service du prescripteur (*2) + son adresse
- Le numéro de demande et le numéro permanent (n°IPP)
- La date et l'heure de prélèvement
- La date et l'heure d'enregistrement au laboratoire
- La date et l'heure de la diffusion du compte-rendu
- Le site sur lequel ont été réalisés les examens
- Le secteur (Hématologie, Biochimie ...) et la méthode d'analyse et/ou les réactifs utilisés
- La nature de l'échantillon (sang, urines ...) si elle n'est pas précisée au niveau du secteur de l'analyse (biochimie urinaire...)
- L'état de l'échantillon si inhabituel (Ex : hémolyse, lactescence...)
- Les résultats (deux unités sont mentionnées lorsque cela est nécessaire)
- Les intervalles de référence, et les antériorités datées, le cas échéant
- Les commentaires exigés par la nomenclature et le cas échéant, un commentaire écrit du biologiste pour l'interprétation des résultats
- Pour les examens sous traitées, la date de retour du CR du laboratoire sous-traitant
- Les nom/prénom et la signature du biologiste ou de l'interne libérant le résultat
- Le nom des destinataires
- Le n° de page par rapport au nombre total de page

Pour les consultations externes, sur l'exemplaire destiné au patient :

- les éléments (*1) sont complétés par le nom du prescripteur
- les éléments (*2) sont remplacés par les nom/prénom/adresse du patient.

Remarque sur les intervalles de référence : un document récapitulatif est mis à disposition (document remis notamment à la recherche clinique) dans Ennov doc [LABO-FT1026 Valeurs de référence](#) présentant les intervalles de référence disponibles dans le SIL.

7.2 Résultats sur le serveur de résultats

Le serveur de résultats reprend les éléments imprimés sur les CR précisés en 7.1 **hormis** les éléments suivants qui sont cependant disponibles sur le PDF accessible à partir du serveur de résultat :

- La méthode d'analyse et/ou les réactifs utilisés
- L'adresse du service d'hospitalisation ou du prescripteur
- La nature de l'échantillon (sang, urines ...) si elle n'est pas précisée au niveau du secteur de l'analyse (biochimie urinaire...)

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 5/18		Applicable le 12/09/2018

- La signature du biologiste libérant le résultat (présente également sous forme d'info bulle lorsque l'on passe avec la souris sur un résultat)
- Le numéro de page et le nombre total de page.

Dans l'attente d'analyse de l'examen, la mention « En cours » écrite en noir apparaît à la place du résultat. Les résultats des examens sous-traités à Eurofins/Biomnis remontent dans le serveur TDweb.

En cas de résultat non validé et non interprété par le biologiste, la mention « En attente de validation » écrite en rouge apparaît à la place du résultat.

En cas de résultat libéré mais non interprété par le biologiste, le résultat apparaît en italique et le serveur affiche la mention : « Les résultats en italique n'ont pas fait l'objet de l'interprétation du biologiste médical ».

8. DELAI DE RENDU DES RESULTATS

Les délais de rendu des résultats sont indiqués aux patients externes au moment du prélèvement conformément au document LABO-FT699 Délai de rendu des résultats biologiques.

Pour les préleveurs et les prescripteurs, ces délais sont consultables sur le manuel de prélèvement accessible sur intranet et internet.

9. DIFFUSION DES RESULTATS

9.1 Diffusion des résultats PAPIER

Les résultats d'examens de biologie s'éditent sur l'imprimante du secrétariat (sp235).

• HOSPITALISES

✓ **Edition :**

Elle est programmée en mode **BATCH**, à heure fixe :

- du lundi au vendredi : 11h, 14h et 16h
- le samedi : 11h et 17h
- le dimanche et jour férié : 17h.

✓ **Distribution :**

Les secrétaires classent les résultats par service dans les casiers situés à l'entrée du secrétariat du laboratoire, face retournée. Les résultats sont ensuite relevés par le personnel de chaque service qui utilise une chemise opaque afin de garantir la confidentialité. Ils ne sont accessibles qu'aux heures d'ouverture du laboratoire et à l'aide d'un digicode pour l'accès au casier du service.

Pour les bilans des EHPAD et SSR, c'est le vagemestre qui se charge, à horaire fixe du lundi au vendredi (vers 15h) d'acheminer ces résultats dans une chemise sur le site Rabelais.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 6/18		Applicable le 12/09/2018

- **EXTERNES**

Aucun résultat NON validé biologiquement ne doit être transmis au patient externe/médecin.

- ✓ **Edition :**

Elle est programmée en mode **FLUX CONTINU**, au fil de la validation biologique.

La secrétaire dépose les CR dans la pochette « Résultats à voir par biologiste ».

Le biologiste de validation revoit l'ensemble des éditions pour un dernier contrôle puis les range dans la pochette « Résultats vus à libérer ».

- ✓ **Libération :**

La secrétaire reprend dans le parafeur alphabétique, le « dossier patient » regroupé sous poche plastique correspondant aux CR patient et médecin(s) et vérifie les consignes mentionnées sur la prescription +/- la fiche de transmission d'échantillons biologiques (FT) et les met en œuvre (ex : retour prescription à l'IDE, au patient ...)

Elle met les résultats sous pli cacheté.

Selon le prescripteur, le **CR Prescripteur** (+/- copie médecin(s) additionnel(s)) est soit **posté** (boîte « courrier externe » gérée par le vaguemestre), soit **distribué par voie interne** (sous enveloppe cachetée dans la boîte « courrier interne » gérée par le vaguemestre ou dans le casier du service de soin), soit **acheminé par la navette du CHD** (sous enveloppe cachetée regroupé au point de dépôt en salle technique et pris en charge par le coursier du CHD aux heures de passage).

Selon la consigne notée à l'enregistrement, le **CR Patient** est soit **posté** (boîte « courrier externe »), soit **gardé au Laboratoire**, classé par ordre alphabétique dans la boîte située au secrétariat « Résultats consultation externe ». Ces résultats sont alors **remis en main propre** sous enveloppe cachetée au patient (ou à une tierce personne) sur présentation du **n° confidentiel remis lors de l'accueil de son dossier**. En l'absence du n° confidentiel, se référer au biologiste. A cette occasion, si le patient demande l'interprétation de son résultat, en aucun cas une secrétaire ou technicien n'est habilité à le faire. C'est pourquoi il sera fait appel à un biologiste, en 1ère intention, celui de validation. De même, si le biologiste a porté une annotation « à voir avec le biologiste » sur l'enveloppe.

NB : les **CR du Personnel** pour lesquels il aura été fait mention sur la prescription de la notion de « résultat du personnel, confidentiel » sont mis sous enveloppe cachetée et tamponnée « pli confidentiel » avant d'être mis dans le casier adéquat.

- **DEMANDE de REEDITION ou d'EDITION PARTIELLE**

S'adresser au biologiste de validation pour toute demande d'édition/réédition.

Conformément au document [LABO-FT125 « Réédition de résultats »](#), procéder ainsi :

Réédition : imprimer le **PDF** généré pour tout dossier complet, disponible à partir de l'onglet « Archives de CR » en fonction **PAT** sur le SIL (PDF identique à l'édition finale générée lors de l'édition du dossier).

ATTENTION, nécessité de saisir le n° de demande complet (10 digits) et non simplement les 7 derniers digits si la demande est clôturée.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 7/18		Applicable le 12/09/2018

Edition partielle : des CR partiels peuvent être validés biologiquement et transmis (les examens en cours apparaissent d'emblée en fin de compte-rendu) :

- si le biologiste estime utile de communiquer des 1^{ers} résultats
- à la demande du médecin ou du patient

L'édition en partiel se fera via la fonction **DUP** (« Résultats ») ou **ERM** (F10 « Duplicata de résultats ») ou **RER**.

• CAS PARTICULIERS

➤ LIES AUX PRESCRIPTEURS

HOSPITALISES

Concernant le SERVICE DES URGENCES, la secrétaire dispatche le CR selon l'affectation du patient consultée dans Médiane. Si le patient est sorti ou transféré (consultation Urgences), ce CR est adressé au secrétariat des Urgences excepté pour un transfert à la CSV (CR mis dans le casier du service de la CSV concerné).

EXTERNES

CENTRE DE PLANIFICATION :

Les CR patient et médecin sont adressés sous enveloppe au médecin prescripteur du centre de planification via le courrier interne. Le médecin informe le patient et lui remet un exemplaire. Le CR peut être faxé en gynécologie si nécessaire (fréquemment demandé en cas d'HCG). Sur demande, un résultat peut être remis aux majeurs sauf pour les bilans d'IST.

MAISON D'ARRET USMP :

Les CR patient et médecin sont adressés sous enveloppe au médecin prescripteur de l'USMP via le courrier interne.

MEDECINE DU TRAVAIL :

Les CR patient et médecin sont adressés sous enveloppe au médecin du travail qui informera le patient et lui remettra son exemplaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE :

-S'assurer qu'il n'apparaît pas d'antériorité de résultats à l'impression. Dans le cas contraire, voir avec le biologiste d'astreinte s'il est nécessaire de masquer les antériorités.

-La secrétaire remet les résultats, patient et médecin en main propre au patient. Le patient se chargera de transmettre un exemplaire des résultats à l'assurance s'il le juge nécessaire.

COMMISSION MEDICALE DES CONDUCTEURS (PREFECTURE) :

Le résultat s'édite en deux exemplaires remis au patient uniquement après obtention de la preuve du règlement des examens (facture acquittée remise par la Gestion des usagers). Le personnel de la préfecture n'est pas habilité à réceptionner des résultats de biologie, c'est le patient qui lui remet l'exemplaire.

REQUISITION JUDICIAIRE :

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 8/18		Applicable le 12/09/2018

Pour la victime : les deux exemplaires, patient et médecin sont envoyés au médecin prescripteur qui transmettra à l'autorité requérante. Noter « CONFIDENTIEL » sur l'enveloppe.

PATIENTS MINEURS OU MAJEURS PROTEGES PAR LA LOI :

Le CR patient n'est adressé ou remis qu'au représentant légal sur présentation du n° confidentiel ou le cas échéant, au médecin prescripteur, sous réserve de la réglementation spécifique concernant les mineurs pour les examens relatifs aux IST (infections sexuellement transmissibles), contraception et IVG. Dans ces situations, le CR patient n'est transmis qu'au prescripteur.

En l'absence de représentant légal lors de la remise des résultats, informer le biologiste de validation qui décidera de la conduite à tenir.

➤ **LIES AUX EXAMENS**

EXAMENS D'IMMUNO-HEMATOLOGIE DU SERVICE DES URGENCES :

Pour le service des Urgences, la libération d'un CR de résultats d'immuno-hématologie ou d'une carte de groupe sanguin à un **service autre que le service des Urgences** est tracée sur le document d'enregistrement [LABO-FE671 Traçabilité de la libération des résultats d'IMMUNO-HEMATO des Urgences](#).

EXAMENS DEMANDES SANS ORDONNANCE, EXAMENS NON REMBOURSES (BILAN DE CHIRURGIE ESTHETIQUE, MENTION NON REMBOURSEE SUR LA PRESCRIPTION) :

La secrétaire mentionne sur l'enveloppe cachetée : « facture acquittée à présenter pour remise de résultat ».

Les résultats des examens sont remis au patient si et seulement si le patient (ou son mandataire) apporte la preuve du règlement des examens (facture acquittée remise par la gestion des usagers) associée au n° confidentiel.

EXAMENS AVEC ENVOI DU RESULTAT UNIQUEMENT AU MEDECIN PRESCRIPTEUR :

Pour les externes, certains résultats d'examens sont systématiquement non communiqués au patient :

- Charge virale VIH ou VHC
- Myélogramme
- Phénotypage lymphocytaire

EXAMENS LAISSANT PRESAGER UN PRONOSTIC GRAVE OU PREOCCUPANT POUR LE PATIENT OU LA SANTE PUBLIQUE (EX : SEROLOGIE HIV+) :

Cette évaluation est à l'appréciation du biologiste qui bloque alors les résultats destinés au patient.

Le biologiste informe le prescripteur et s'accorde sur le mode de transmission des résultats au patient.

Si l'enveloppe des résultats destinée au patient est conservée au labo, il mentionne « voir avec un biologiste » et remet le résultat en main propre au patient après un entretien. Si nécessaire, il reprélève le patient pour un contrôle ou autre examen.

Dans le cas où le prescripteur ne peut être joint et que les résultats nécessitent une prise en charge rapide, le patient est informé par le biologiste, de préférence lors d'un entretien et celui-ci l'incite à consulter son médecin traitant ou un autre médecin le plus rapidement possible.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 9/18		Applicable le 12/09/2018

Dans le cas de résultat engageant le pronostic vital (ex INR élevé), le biologiste doit mettre tout en œuvre pour joindre le patient (ex : appeler la gendarmerie...).

EXAMENS SOUS TRAITES :

- **Pour Eurofins/Biomnis** : dans un 1^{er} temps, les résultats sont reçus numériquement (HPRIM image) et gérés par le biologiste de validation au fil de leur réception dans le SIL en VAL. A réception, il vérifie la conformité enregistrement/examens réalisés, prend connaissance des résultats, saisit la date de retour puis clôture le dossier par une validation biologique globale. Dans un second temps, les éditions papier sont reçues via le coursier TSE et gérées par la secrétaire : elle rapproche chaque CR avec la fiche de transmission (FT) correspondante (si résultat partiel, elle laisse la FT dessus le résultat, sinon, elle la met dessous, et ce, afin d'orienter correctement ces résultats), elle vérifie l'identité et l'adresse du patient et note sur la FT la date de réception et ses initiales. L'exemplaire labo est archivé dans le carton « Résultat Biomnis », l'exemplaire prescripteur et patient (UF externe) sont transmis par poste ou courrier interne selon l'origine du patient (hospitalisé, externe) et son devenir (affectation dans médiane).

NB :

☞ Pour les **examens de cytogénétique ou de biologie destinés à établir un diagnostic prénatal** (ex : HT21, DPNI), deux exemplaires sont envoyés directement au prescripteur; le laboratoire ne reçoit que son exemplaire et un exemplaire patient type ne comportant aucun résultat et stipulant que seul le prescripteur reçoit les résultats conformément à la réglementation.

☞ Le **biologiste de validation** s'assure de façon journalière de l'absence de rejet de retour de résultats électroniques d'Eurofins/Biomnis (Fonction TSK, 212HPRIRES) [LABO_FT1112 Gestion des pièces jointes dans Nexlabs](#), onglet visualisation, Interrompue. En cas de dossier en rejet se placer sur le dossier, faire CTRL F12 pour pouvoir visualiser le PDF, l'imprimer et l'enregistrer afin de le joindre à la demande par la fonction ATD.

- **Pour les autres laboratoires sous-traitants** : à réception de CR, la secrétaire rapproche chaque CR avec la fiche de transmission (FT) correspondante, vérifie l'identité et l'adresse du patient et note sur la FT, la date de réception et ses initiales. Elle scanne le CR dans le SIL +/- le photocopie selon le nombre d'exemplaires transmis. Le CR labo est agrafé à la FT correspondante puis classé dans la chemise « Sous-traitance à voir » pour le biologiste de validation qui se charge de vérifier la conformité prescription/examens réalisés et de saisir dans le SIL la date de retour du CR avant rangement dans le carton « Résultats EFS, Nantes... » afin de clôturer le dossier dans le SIL.

Pour un patient hospitalisé, le CR médecin est distribué dans le casier du service où le patient est affecté.

Pour un patient externe, les CR sont transmis sous enveloppe au prescripteur et au patient.

Quelques soit le laboratoire sous-traitant, les CR émanant du SIL suite à la clôture d'un dossier liée uniquement à la saisie de la date de retour d'examens sous traités sont à détruire (CR patient et médecin).

- Cas des résultats reçus par fax :

Cette réception anticipée déclenchée par le laboratoire sous-traitant le plus souvent pour résultats à caractère urgent ou critique est toujours suivie d'une réception de l'édition papier.

Le personnel réceptionnant ce fax le transmet par fax au prescripteur puis y appose le tampon FAX (« faxé le ... à ») qu'il complète après vérification de l'émission correcte et avant de le déposer dans la bannette Bio. au poste de validation biologique.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 10/18		Applicable le 12/09/2018

9.2 Diffusion des résultats par INFORMATIQUE (serveur de résultat)

Pour les **patients hospitalisés au CH**, les résultats sont consultables sur le serveur de résultats **TDweb**, soit directement via l'**Intranet** à l'aide d'un identifiant et mot de passe personnels (EHPAD, services transversaux tels que Pharmacie, EOH), soit via un **appel contextuel** à partir d'un logiciel métier (Crossway pour les services de soins du CH, Urqual pour le service des Urgences) : se référer au § 7.2 Résultat sur le serveur de résultats pour la présentation des résultats.

Pour les **patients de consultation du CH et les nouveaux-nés**, les résultats sont consultables uniquement et directement sur le TDweb à l'aide d'un identifiant et mot de passe personnels.

NB :

- ☞ Les résultats des patients de la Consultation Externe ne sont pas accessibles sur TDweb.
- ☞ La CSV ne dispose pas de serveur de résultats.
- ☞ Pour être consultable sur TD web, le dossier doit être enregistré avec l'UF du service au niveau de l'item « Cr » mais également dans la grille « démographie ».

Deux **modes de libération informatique** sont possibles sur le serveur de résultats TDweb:

- Diffusion des résultats selon la liste des examens communiqués 24^H/24, **en temps réel**, dès validation technique pour l'essentiel et **sous la responsabilité du biologiste de validation**.

Ce mode de diffusion permet d'assurer un délai de rendu des résultats compatible avec les besoins des patients et des prescripteurs du CH.

- Diffusion des résultats **après validation biologique par le biologiste ou par VALAB® ou par le SIL** pour tous les autres examens réalisés par le GCS Biologie 85 et les examens sous-traités à Eurofins/Biomnis réceptionnés en HPRIM image.

9.3 Diffusion des résultats par TELEPHONE

- **Le patient ou le médecin téléphone pour avoir les résultats (appel ENTRANT)**

▲ Appel à tracer en ERM par F10 : sélectionner « Confirmation de résultats téléphonés » et renseigner la rubrique adéquate.

Seul un résultat validé peut être communiqué.

☞ Comment repérer un dossier validé biologiquement ou des analyses validées biologiquement au sein d'un dossier ?

- ☞ En **PAT**, quand vous êtes sur le dossier, les résultats validés biologiquement sont affectés en bout de ligne d'un **crayon vert avec un v**. Un dossier est complet validé si le pdf est consultable (onglet dossier avec verrou « Archives de CR »).
- ☞ En **ERM**, chaque chapitre démarre par les initiales du biologiste ayant validé les résultats du chapitre et non plus par « à valider ».

- **HOSPITALISES**

Les résultats d'examens réalisés lors d'une hospitalisation ne peuvent pas être communiqués directement par le laboratoire à un médecin de ville, ni au patient lui-même.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 11/18		Applicable le 12/09/2018

En effet, le dossier médical du patient hospitalisé, y compris les résultats d'analyses de biologie médicale, est sous la responsabilité du service prescripteur qui a pris en charge le patient. Dans ce cas-là, il faut diriger le médecin de ville ou le patient vers le service d'hospitalisation.

En cas d'insistance du médecin et/ou du patient, la secrétaire en réfère au biologiste de validation qui décidera de la conduite à tenir.

- EXTERNES

Les résultats ne doivent être communiqués aux patients par téléphone qu'après prise du N° CONFIDENTIEL

NB : Si le patient n'a pas ce numéro et insiste pour avoir ses résultats, la secrétaire en réfère au biologiste de validation et celui-ci décidera de la conduite à tenir.

Sont communiqués par les **secrétaires uniquement** les résultats validés permettant une adaptation thérapeutique immédiate (**TP/INR, Plaquettes, glycémie, HbA1c**) ou **β HCG**. Bien préciser le **système d'unité, sans aucun commentaire** (sauf par le biologiste) et en garantissant leur confidentialité (à l'écart du public). Ne pas hésiter à faire répéter par le patient afin de s'assurer de la bonne compréhension des chiffres.

Les résultats ne sont pas interprétés par la secrétaire ou le technicien. On conseillera au patient de consulter son médecin pour l'interprétation. Si le patient insiste, on passera la communication au biologiste de validation.

• Le laboratoire téléphone les résultats (appel SORTANT)

▲ Appel à tracer dans le SIL à l'aide des codes TELE, TELE2 (3,4) dont on renseigne chaque ligne (examen non imprimable).

Il s'agit des résultats critiques (voir [LABO-FT176 résultats critiques et appels téléphoniques](#)), urgents ou sur demande du patient (à l'intention de son médecin) et/ou du prescripteur.

Cas des patients hospitalisés (CH et CSV) : les résultats pathologiques sont communiqués par le technicien au service lors de sa validation analytique pour la liste des examens 24/24 ou par le biologiste lors de la validation biologique s'il le juge nécessaire.

Cas des patients externes : les résultats pathologiques sont communiqués par le biologiste au médecin prescripteur et/ou patient.

Dans le cas où le prescripteur ne peut être joint, et où tout autre médecin en charge du patient ne peut être joint par le biologiste, le patient sera joint et informé des résultats par le biologiste qui lui demandera de consulter un médecin ou le service des urgences le plus rapidement possible.

Dans le cas où ni le médecin ni le patient ne sont joignables, le biologiste fera appel au centre 15.

Les bilans à téléphoner sont paramétrés à l'enregistrement par le code **ATEL** ajouté à la demande qui génère une étiquette à coller sur la fiche d'enregistrement [LABO-FE378 Liste « Biologiste » des dossiers à traiter en « Urgence » : urgent, à téléphoner, à faxer rapidement, à valider ou faxer partiellement à J0](#) située au poste de validation biologique. C'est le biologiste de validation qui assure le suivi de ces demandes d'appel téléphoniques.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 12/18		Applicable le 12/09/2018

▲ En cas de demande d'appel téléphonique par le patient ou l'IDE non honorée par le biologiste :

- soit parce que le médecin est non joignable avec un résultat non préoccupant,
- soit parce que le médecin reçoit les résultats en HPRIM
- soit parce que non justifié,

=> Tracer en F10 (« Confirmation de résultats téléphoné » puis N) le motif « tel non justifié », « médecin absent »...

9.4 Diffusion des résultats par FAX

Les résultats d'examen de biologie peuvent être communiqués par fax.

Selon le paramétrage SIL du correspondant ou du médecin, le **FAX** peut être **AUTOMATIQUE** réalisé à partir du SIL de façon **systématique** (CSV après validation biologique d'un dossier complet) ou **ponctuelle** (fax programmé à l'enregistrement et déclenché dès la validation biologique une fois le dossier complet pour un médecin paramétré sans messagerie sécurisée). Néanmoins, à tout moment, un fax ponctuel peut être déclenché sur un dossier partiellement ou totalement validé.

Pour ce faire, aller en **ERM** ou **VAL**, F10 « transmission immédiate de résultats par fax » et sélectionner la ligne comportant « faxf » selon [LABO-FT1183 Envoi d'un fax](#).

NB :

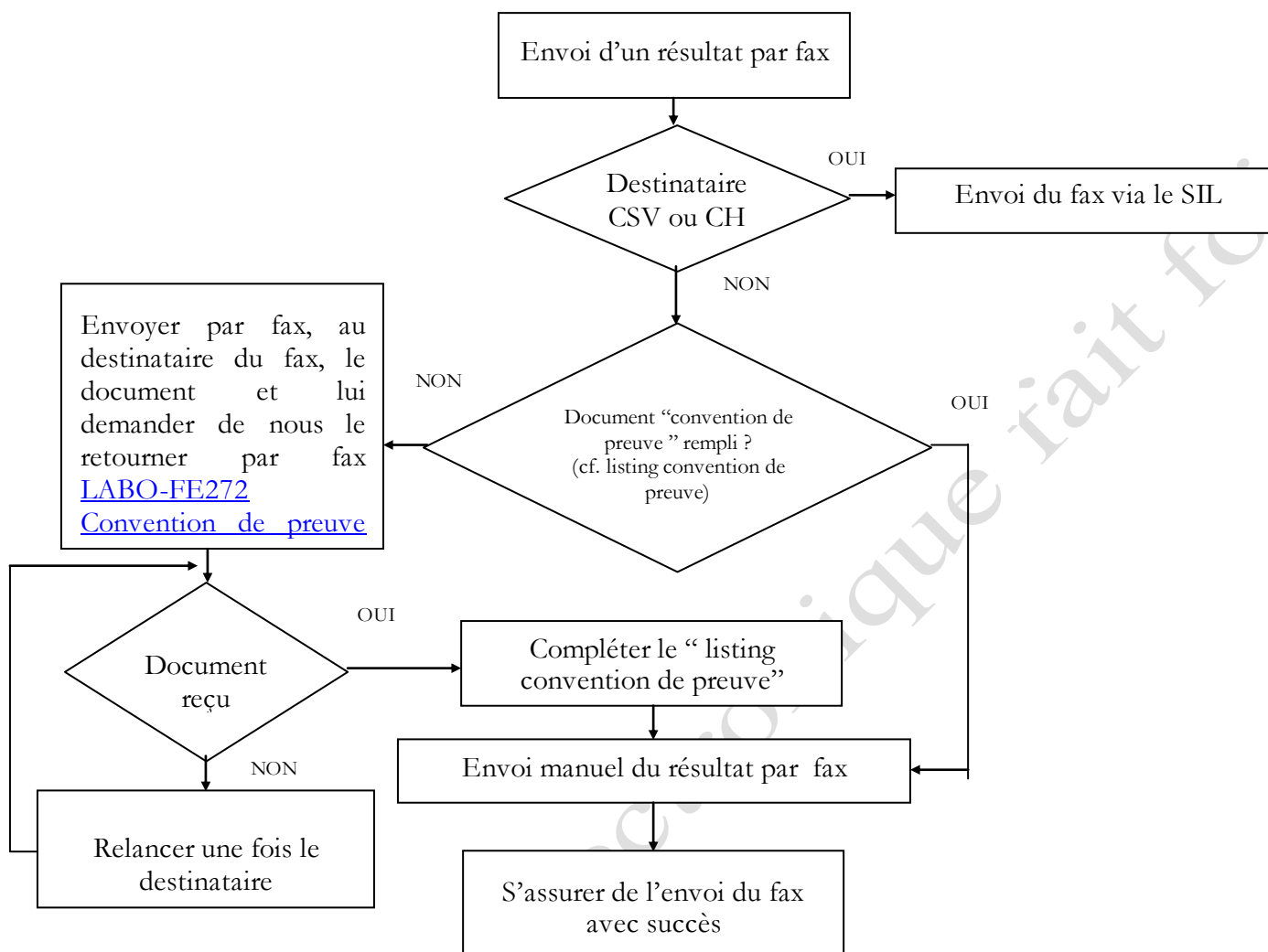
☞ le fax doit rester exceptionnel pour les services et médecins du CH étant donné l'accessibilité au serveur de résultats TDweb.

☞ en l'absence de paramétrage du fax sur le code SIL médecin, le fax sera obligatoirement **MANUEL** (cas des médecins disposant d'une messagerie sécurisée ne pouvant bénéficier dans le SIL des 2 modes de transmission, demande ponctuelle de fax sur un numéro précis non rattaché à un code médecin). Dans ce cas, précéder le résultat à faxer du document « télécopie » renseigné, situé à droite du fax ([LABO-AN411 Lettre de transmission – télécopie](#)).

Les bilans à faxer sont paramétrés à l'enregistrement par le code **AFAX** ajouté à la demande qui génère une étiquette à coller sur la fiche d'enregistrement [LABO-FE378 Liste « Biologiste » des dossiers à traiter en « Urgence » : urgent, à téléphoner, à faxer rapidement, à valider ou faxer partiellement à J0](#) située au poste de validation biologique. Indiquer sur l'étiquette, le n° de fax si fax manuel nécessaire.

C'est le biologiste de validation qui vérifie l'exhaustivité des fax et leur émission avec succès via Teamweaver sur le PC installé du poste de validation.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 13/18		Applicable le 12/09/2018



▲ **Tout fax MANUEL doit être tracé dans le SIL via le code analyse : FAX (examen non imprimable).**

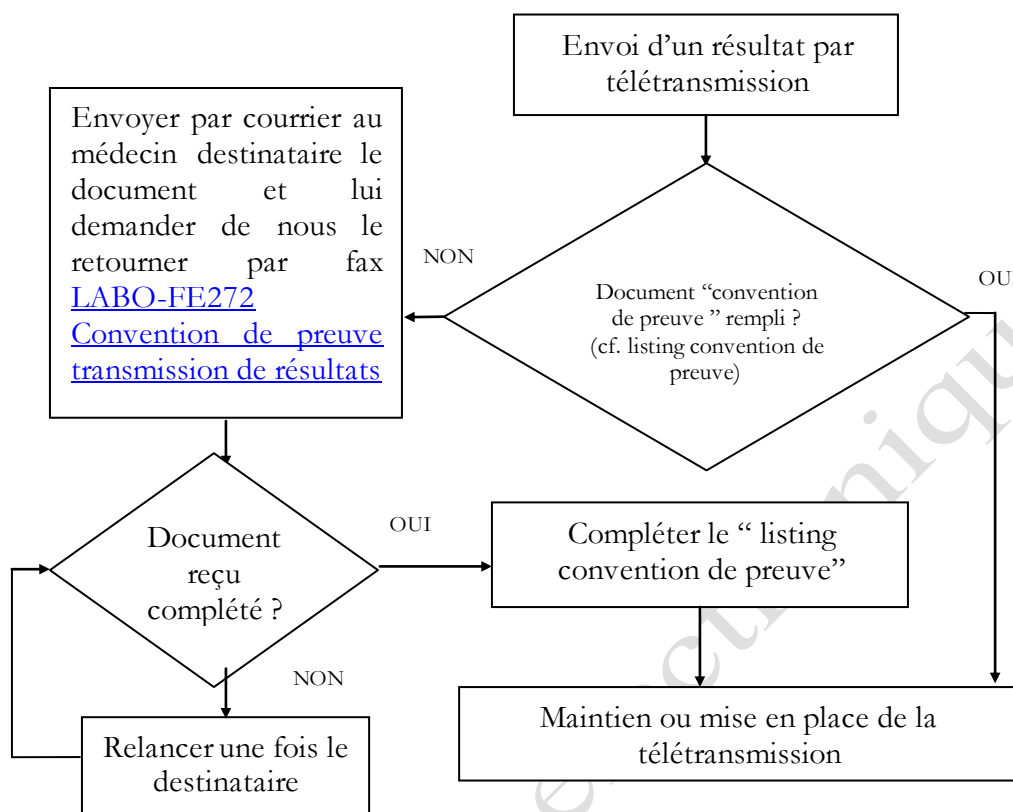
▲ En cas de demande de fax par le patient ou l'IDE non honorée par le biologiste :

- soit parce que le fax est en échec avec un résultat non préoccupant,
- soit parce que le médecin reçoit les résultats en HPRIM
- soit parce que non justifié,

=> Tracer en F10 (« Confirmation de résultats téléphoné » puis N) le motif « fax non justifié » « échec de fax » « médecin absent »...

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 14/18		Applicable le 12/09/2018

9.5 Diffusion des résultats par TELETRANSMISSION



Pour les **médecins de ville**, les résultats de biologie peuvent être transmis par télétransmission HPRIMnet ou Apicrypt via la plate-forme ANTARES (société Enovacom), sous forme sécurisée cryptée. La transmission de résultats se fait de façon AUTOMATIQUE et SYSTEMATIQUE selon les critères définis dans le paramétrage SIL du médecin après validation biologique finale.

* La trace des envois est visible : sur l'application Antares Enovacom

* Les échecs de transmissions déclenchent une alarme : envoi d'un mail d'alerte sur la messagerie des biologistes référents informatique GCS.

Pour le **logiciel Medial d'ECHO** (connexion directe), une liste limitative de résultats est transmise à l'aide d'une table de transcodage.

Une version papier du CR médecin est systématiquement imprimée, signée et transmise dans un second temps au médecin excepté pour quelques médecins de la CSV ou libéraux qui lors de la convention de preuve, ont demandé à supprimer cet exemplaire papier.

NB : quand le médecin dispose d'une télétransmission sécurisée, le paramétrage d'un fax n'est plus

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 15/18		Applicable le 12/09/2018

justifié à l'enregistrement sauf exception. Toute transmission par fax ne pourra alors se faire qu'en manuel.

REEMISSIION par TELETRANSMISSION :

Si un médecin appelle pour qu'on lui renvoie un dossier par télétransmission, la secrétaire se rend en **ERM** sur le dossier puis F10 « duplicata de résultats » et sélectionne la **ligne ANTAR**, répond O à « résultat télématique O/N » et valide par OK. En cas de pb persistant, le signaler au biologiste afin qu'il vérifie qu'il ne s'agit pas d'un problème de connexion et que celle-ci est bien fonctionnelle.

NB : pour renvoyer un résultat vers une connexion directe (Médial pour ECHO), sélectionner en duplicata de résultat, la ligne RSST correspondant à la connexion (83 pour Médial) puis par F6 accéder au numéro d'imprimante et taper le numéro de la connexion (s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un problème de connexion et que celle-ci est bien fonctionnelle).

9.6 Cas particulier de la PDS :

Lors de la PDS sous la responsabilité du biologiste d'astreinte, la transmission des résultats aux prescripteurs se fait via le serveur de résultats TDweb et pour la communication de résultats critiques, par téléphone.

Néanmoins, quelques situations nécessitent une transmission de résultats sous un autre format (fax ou papier) par le technicien de garde sous la responsabilité du biologiste d'astreinte :

1. Demande ponctuelle de la CSV
2. Demande dans le cadre d'un transfert de patient
3. RAI pré-transfusionnelle dans le cadre d'une commande de PSL

Situation 1, 2 et 3 : vérifier au préalable, l'état du dossier (examens validés ou non biologiquement)

- si **dossier complet validé biologiquement**, aller en **PAT** et éditer le **PDF** (icône dossier avec verrou intitulée « Archives de CR »)
- si **examen validé biologiquement** (nom de biologiste en tête de chapitre), aller en **ERM** puis F10, sélectionner « duplicata de résultats » puis ⏏ enter et sélectionner le **format COM01** (surtout pas CPDF1 ou PDSF)
- si **examen NON validé biologiquement**, aller en fonction **DUP**, saisir le n° demande puis ⏏ enter puis sélectionner le **format PDSF** puis ⏏ enter puis OK. Un exemplaire papier s'édite sur l'imprimante en Réception. Si besoin, le faxer manuellement et tracer l'envoi fax dans le SIL. Le CR indique en bas de page « *validé par pendant la période de permanence des soins* »

4. Groupe sanguin de nouveau-né

Editer à partir de byg, le résultat en utilisant le modèle de carte provisoire se trouvant au poste Byg ([LABO-AN452 Edition d'un rhésus sur sang de cordon pendant la PPS](#)), cocher le nom du biologiste d'astreinte puis le faxer en manuel à la Maternité.

5. Groupes sanguins dans le cadre de l'urgence vitale

Editer à partir de byg, les résultats en utilisant le modèle de carte provisoire se trouvant au poste Byg ([LABO-AN451 Edition d'un groupe sanguin pendant la PPS](#)) en vue d'une commande de PSL en urgence vitale. Cocher le nom du biologiste d'astreinte avant diffusion.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 16/18		Applicable le 12/09/2018

Rappel : ▲ hors PDS, s'adresser au biologiste de validation pour toute demande d'édition/réédition.

9.7 Interprétation des résultats

Interprétations écrites : Les commentaires libres ou exigés par la nomenclature sont rédigés et enregistrés par le technicien et/ou le biologiste, validés lors de la validation biologique et interprétés par le biologiste conformément à la procédure [LABO-PR026 Prestation de conseils](#). Certaines interprétations peuvent ne figurer que sur le CR destiné au prescripteur. En cas de non-conformité relevée lors de la phase pré-analytique ou analytique, et si l'examen a été réalisé, une mention de réserve est inscrite sur le CR.

Interprétations orales : Les résultats sont interprétés uniquement par les biologistes

- ☞ pour les prescripteurs, par téléphone ou directement dans les services cliniques,
- ☞ pour les patients externes, par téléphone ou dans une pièce isolée afin de respecter la confidentialité.

Conformément à la procédure [LABO-PR026 Prestation de conseils](#), ces commentaires sont tracés dans le dossier qu'ils soient donnés par téléphone ou de visu.

9.8 Modification d'un compte-rendu

VIGILANCE +++ lorsque vous devez modifier un résultat sur le SIL (à noter que par sécurité, il est impossible pour un TL de modifier un résultat après édition).

RAPPEL : La modification d'un résultat dans MPL déjà émis ne modifie pas le résultat dans le SIL.

☞ Penser à le modifier aussi dans le SIL et à réaliser l'audit de diffusion des résultats

- En informer **SYTEMATIQUEMENT** le biologiste en temps réel (en PDS, idem si modification impactante, sinon laisser un message explicite dans la bannette Bio. ET sur NL).
- Le biologiste ou le technicien effectue la modification, elle peut être tracée en audit des demandes d'analyses (ATR) dans le dossier SIL.
- Il vérifie si **DIFFUSION** soit par **TELEPHONE** ((TELE...), soit par un **AUTRE MOYEN**. Pour ce faire, il réalise **SYSTEMATIQUEMENT un audit de la demande en ATR** sur le SIL et vérifie si le(s) examen(s) modifié(s) ont été :
 - consultés sur le serveur de résultat ?
 - diffusés en format numérique vers les connexions HPRIM (ECHO, médecins de ville) ?
 - édités en format papier ?
 - générés en format pdf ?

Le serveur est consulté quand « WEB » s'affiche en colonne « Session ».

Le pdf est généré quand s'affiche en audit ATR la ligne : Utilisateur (2504) Action (Editions). Une autre possibilité pour le vérifier consiste à cliquer sur l'icône « Archives de CR » en PAT.

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 17/18		Applicable le 12/09/2018

- Il vérifie en cas d'édition papier au Secrétariat si le CR n'est pas encore diffusé et le détruire.
- Si le CR a été consulté sur le serveur de résultat ou diffusé (format numérique ou papier ou téléphoné) à un destinataire (service de soins, prescripteur, patient),
 - Le biologiste (ou le technicien en PDS) informe le(s) destinataire(s) du CR de la modification des résultats et demande sa destruction,
 - Le biologiste trace la modification du CR dans le dossier SIL en créant un commentaire avec le texte codé **RRAP** inséré par F8-Libre-F5-F2-RRAP puis complète et ajuste le texte du commentaire.
- En cas de fichier pdf généré, le biologiste le supprime sur le serveur NEXLABSAPP1VEN. Pour cela, suivre la procédure explicitée dans le document [LABO-FT807 Accès à distance au serveur Nexlabs](#).
- S'assurer de la diffusion du CR papier ou numérique corrigé au(x) destinataire(s) en réalisant un audit ATR. Si besoin, forcer les éditions correspondantes par un duplicata.
- Suite à la modification, posez-vous la question de la pertinence d'une non-conformité dans Ennov Process et si nécessaire, la générer.

9.9 Traçabilité de la transmission des résultats

Les résultats faxés via le SIL, consultés sur le serveur TDweb ou télétransmis sont enregistrés automatiquement dans le SIL en ATR.

LE PATIENT OU LE MEDECIN TELEPHONE POUR AVOIR SES RESULTATS (PATIENT NON HOSPITALISE) :

Il faut tracer dans le dossier SIL la communication des résultats par téléphone ou fax :

- **ERM**
- F10
- "Confirmation de résultat par téléphone"
- O pour oui
- En commentaire, noter :
 - résultat téléphoné ou faxé
 - le paramètre communiqué
 - le destinataire

Les CR faxés manuellement sont déposés dans la bannette Bio. avec le tampon FAX complété, confirmant l'envoi avec succès.

LE LABORATOIRE TELEPHONE OU FAXE LES RESULTATS :

La transmission des résultats par téléphone ou fax est tracée dans le SIL du laboratoire de la manière suivante :

- Enregistrer le code **TELE** (TELE2, TELE3, TELE4 si plusieurs appelants pour le même dossier) ou **FAX** :
- **Résultat de** (préciser la ou les analyses téléphonées)

GCS	LABO-PR077	Transmission des résultats	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version C		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 18/18		Applicable le 12/09/2018

- **Téléphoné (faxé) à :** (préciser l'identité et la qualité de la personne à qui les résultats ont été transmis)
- **Par :** (initiales de l'appelant)
- **Le :** (indiquer la date)
- **A :** (préciser l'heure)

Pour rendre imprimable les groupements TELE, TELE2, TELE3, TELE4, FAX, ajouter dans le dossier l'analyse IMP qui par règle d'expertise, rendra les groupements imprimables et visibles sur le serveur uniquement pour le dossier concerné.

DATE ET HEURE DE LA DIFFUSION D'UN COMPTE-RENDU :

La date et l'heure de la diffusion des CR sont disponibles en Audit des demandes d'analyses (ATR) dans le SIL.

La fonction ATR est accessible notamment en :

- ERM puis icône visualisation de l'audit des demandes,
- PAT puis clic sur le n° de demande dans la colonne de gauche.

En cas de panne du SIL, se référer au document [LABO-FT746 Procédure dégradée Panne du SIL FLC](#) pour mettre en place une transmission des résultats en mode dégradé.

10. CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans le document [LABO-FT067 « Maîtrise des enregistrements du Laboratoire »](#).